

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC
CANTON DE MUR DE BRETAGNE**

**COMMUNE DE MERLEAC
SEANCE DU 11 Août 2020**

L'an deux mille vingt, et le onze août, à vingt heures, le conseil municipal de MERLEAC, légalement convoqué le 7 août 2020 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CARRÉE Joël, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. CARRÉE Joël, M. LEMOINE Gervais, MME. LEMOINE Virginie, M LECOUEDIC Christian, MME BALAVOINE Nadine, MME LUCAS Isabelle, MME DAUNY Odile, M. HAMON Patrick, MME GUILLEMIN Séverine, MME MORAND Jennifer.

EXCUSE : M Philippe MOIGNO.

SECRETAIRE DE SÉANCE : MME LEMOINE Virginie.

Délibération n°1

DEVIS COLAS POUR LA ROUTE DE ST MAYEUX :

M. le maire fait un point sur les travaux et sur les devis supplémentaires concernant l'aménagement du bourg.

Présentation des deux devis pour la route de St-Mayeux au niveau du cimetière

- Un devis avec uniquement le trottoir coté cimetière pour un coût de 1855.15 €ht
- Un devis avec le trottoir et la chaussée pour un coût de 2741.35 €ht

Aux vues des travaux qui ont été engagé au niveau de la route, le maire propose de revenir sur la décision du conseil municipal sur le choix du devis et de choisir la deuxième proposition.

Le conseil vote à l'unanimité pour le deuxième devis.

- **DEVIS COLAS POUR LE PRESBYTERE :**

M. le maire informe qu'il n'était pas prévu de faire l'avancer de la route départementale à l'avancement de l'entrée du presbytère jusqu'au pignon.

Il a donc demandé à Colas d'effectuer un devis pour cette réfection de l'enrobée :

- Avec démolition du revêtement bitumeux existant et évacuation, et fournitures et mise en œuvre manuelle d'enrobés noir
Pour un coût total de 3184.80 €ht

Le conseil municipal a voté à l'unanimité de faire les travaux afin de finir l'aménagement du bourg.

Délibération n°2
PLAN DE RELANCE DU DEPARTEMENT

La mairie a été informée du projet de plan de relance du Conseil départemental à destination des communes.

Ce plan de relance, doté de 10 millions d'euros, a été voté hier.

Ce plan concernera uniquement des **projets investissements d'un montant maximum de 200 000 € HT**. Il vise exclusivement les communes. Puisqu'il s'agit d'un plan de relance, les projets éligibles devront être terminés au 31 décembre 2021. Le plan ne financera pas les travaux d'entretien courant (type "programmes de voirie").

Le taux d'intervention du Conseil départemental dépendra du montant du projet, avec un plafond d'aide à 50.000 € par projet.

Le plan de relance fera l'objet de deux appels à projets :

- le premier dès ce mois de juillet (avec remise des dossiers fin août) ;
- le second à l'automne.

Le maire propose de participer au plan sur plusieurs projets.

Notamment sur le financement de l'éclairage pour la chapelle St-Jacques et la passerelle de Kerbloux dans la première proposition pour fin août.

Pour l'automne : les routes de St Léon, du petit Goulon et d'Allineuc dans le cadre de l'aménagement du bourg et voir le défibrillateur.

N° ordre	
<i>Délibération n°1</i>	<u>Devis Colas enrobé presbytère et route de St-Mayeux.</u>
<i>Délibération n°2</i>	<u>Plan de relance du département.</u>